



# COMMUNIQUE

## Condamnation des 8 syndicalistes de Goodyear : indigne et inacceptable !

**Mercredi 13 janvier 2016**

Le tribunal correctionnel d'Amiens, sur réquisition du parquet alors que les plaintes avaient été retirées vient de condamner huit anciens salariés de l'usine Goodyear à vingt-quatre mois de prison, dont neuf fermes, avec cinq années de mise à l'épreuve, pour « séquestration ».

Les faits poursuivis : la « retenue », durant trente heures, entre le 6 et le 7 janvier 2014, du DRH et du directeur de la production, pour protester contre la fermeture de l'usine, intervenue quelques jours plus tard.

Défendre les intérêts des salariés devient donc un délit !

A force de criminaliser le mouvement syndical, d'amalgamer luttes syndicales et délinquance, on ne permet pas de redonner aux citoyens confiance en notre justice et surtout on méprise la détresse sociale, le cri d'alarme que lancent ces salariés qui veulent juste sauver l'emploi !

Et cela crée encore un peu plus de colère, de défiance envers le pouvoir.

La FSU soutient ces huit militants. Elle appelle à signer la pétition <https://www.change.org/p/fran%C3%A7ois-hollande-l-appel-des-goodyear> et à participer à toutes initiatives demandant la révision de ce jugement.